



Moulignerne

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 4 juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Moulignerne, régulièrement convoqué le 28 juin, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent FERTE, le 1^{er} adjoint.

Monsieur Jean-Paul GUIDOIN a été nommé secrétaire de séance.

Etaients présents : Laurent FERTE - Bruno ROUAULT DE COLIGNY - Jean-Paul GUIDOIN - Paul HERVÉ - Olivier REMBERT - Stanislas HUART - Arnaud LENUD - Sandrine FAUVEAU – Guillaume DE LA TULLAYE – Romain CANTIN

Etaients absents excusés : Alain BOURDIN - Sylvaine HERVÉ (Pouvoir à Paul HERVÉ) – Pierrette GILLIER (Pouvoir à Laurent FERTE) – Charlotte GIRARD

Etaients absents : Valérie DELAIRE

AVIS : ARRÊT PROJET PLU NOYANT-VILLAGES : La commune de Noyant-Villages a arrêté son projet de révision du Plan Local d'Urbanisme. Le Conseil Municipal de Moulignerne, commune limitrophe décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

RÉTROCESSION DE CONCESSION : Une administrée a déposé un courrier en mairie en date du 17 juin 2022. Dans ce dernier elle demande la rétrocession de sa concession à la commune. La concession dispose d'un caveau 1 place, cela complique la procédure. Des solutions sont en réflexions. La délibération est donc reportée au conseil municipal du mois de septembre.

RECLASSEMENT DE LA COUR INTÉRIEURE DU CLOS SAINT GERMAIN : Le Conseil Municipal décide de classer dans le domaine public la cour intérieure du Clos Saint Germain et d'autoriser Monsieur la Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération. Cela permettra un gain de jouissance pour les riverains et permettra également l'obtention de subventions plus facilement.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION : L'une des innovations de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG). Elles constituent le document de référence pour la GRH de la collectivité. L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique RH, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées. Les lignes directrices de gestion s'adressent à l'ensemble des agents. L'assemblée délibérante après en avoir délibéré décide d'établir les Lignes Directrices de Gestion comme expliqué lors de la séance. Ces dernières prendront effet au 1er juillet 2022 et sont établies pour une durée de 4 ans, elles pourront faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période.

FÊTE COMMUNALE ET CÉRÉMONIE DU 13 ET 14 JUILLET : La cérémonie du 14 juillet sera célébrée par Monsieur Bourdin à 11h au monument aux morts avec discours et dépôt de gerbe. Un verre de l'amitié sera proposé à la salle des loisirs. L'association des AFN, les pompiers et le conseil municipal des jeunes seront conviés.

Le comité des fêtes et la municipalité organisent le 13 juillet 2022 à la Louisière une soirée dansante avec repas et feu d'artifice. Le feu d'artifice sera installé par Rémy Nourisson avec l'aide de quelques habitants. Afin de sécuriser les lieux, des barrières et de la rubalise seront prévues sur place. Une demande auprès de Monsieur Bouteiller sera faite pour l'accès à une de ses parcelles pour parking.

QUESTIONS DIVERSES :

DIA : 9 Rue d'Anjou / 23 Rue des Moulins. La commune ne préempte pas.

FOOD TRUCK LOUISIERE : Une demande d'autorisation d'emplacement pour un Food Truck à La Louisière a été envoyée en mairie. Monsieur Landry propose des omelettes sous différentes déclinaisons, des tartes flambées ainsi que des welsh. Le conseil municipal n'est pas favorable à cette demande.

ANTENNE TELEPHONIQUE : Un dossier d'information a été envoyé en mairie par SNEF Telecom. Dans le cadre de travaux d'amélioration de la qualité du service mobile, Orange pour le compte des 4 opérateurs prévoit un réaménagement de l'antenne de Mouliherne se situant près du stade de football avec une ouverture de la bande de fréquence 700 Mhz dans la technologie 4G. Il n'y aura pas de travaux sur site.

DEVIS SIGNAUX GIROD : Présentation de divers devis de Signaux Girod : Portique tournant avec limitation de hauteur pour installer à l'entrée de la Louisière (2 094.07 € HT) ; Totem crayons « attention à nos enfants » (1940.06 € HT) et Kit solaire pour panneau piéton (1699.21 € HT) pour installer au niveau de l'école ; Divers panneaux voirie (2697.18 € HT). Monsieur Huart est missionné pour demander d'autres devis pour le portique avec limitation de hauteur ainsi que les divers panneaux de voirie. Les devis totem crayons et le kit solaire ne sont pas retenus par le conseil municipal.

CONCOURS MAISONS FLEURIES : A ce jour les inscriptions pour le concours des maisons fleuries sont closes. Il y a 7 participants. La commission devra se réunir afin d'organiser le concours.

MEDECINE DU TRAVAIL : Pour rappel début mai la commune n'avait pas donné suite à la possibilité d'adhérer au service médecine de prévention de la communauté d'agglomération de Saumur Val de Loire. En effet, la plupart des conseillers trouvaient le coût d'adhésion assez élevé. Des recherches ont donc été réalisées afin de trouver une solution. La commune a la possibilité d'adhérer au STCS (Santé Travail Cholet Saumur). Les droits d'entrée au service seraient de 55 euros puis la cotisation annuelle par agent de 100.80 euros TTC, soit un total de 907.20 euros TTC pour une année complète et 453.60 euros pour 6 mois (restant année 2022). Le cabinet médical le plus proche se situe à Baugé. L'ensemble du conseil est favorable à cette adhésion.

MATERIEL INFORMATIQUE : Le gouvernement se mobilise pour faire de l'accès de tous aux usages du numérique une véritable politique publique sur l'ensemble du territoire. L'ANCT prend en charge 80% du coût des mobiliers et du matériel informatique pour des collectivités territoriales de moins de 3500 habitants à condition de justifier mener des activités d'inclusion numérique. Or tous les lundis des ateliers numériques sont en place par l'UFCV. Il est donc décidé de remplir une pré-commande auprès de la préfecture qui vérifiera l'éligibilité de la commune à l'offre.

PLAN GUIDE : Répartition des plans guide aux conseillers pour distribution dans les points touristiques.

DEVIS ENROBÉS : Le devis concernant les enrobés de certaines routes communales a augmenté de 14% en quelques mois. La commune envisage donc de poursuivre les travaux tout en réduisant la quantité afin de ne pas dépasser le budget initialement prévu.

CIMETIERE : La commission cimetièrè s'est réunie à deux reprises sur le terrain afin de recenser les concessions abandonnées. En effet, il reste très peu d'emplacements dans le cimetière communal, il est donc nécessaire de lancer une procédure de reprise de concessions. Cette dernière durera au moins 3 ans.

ENERGIE : Monsieur De la Tullaye expose une idée afin de réduire les consommations d'énergies. L'installation d'une chaudière à bois pourrait être envisagée à l'école, cela permettrait de consommer local au vu de notre territoire boisé. Monsieur Hervé lui évoque des panneaux solaires sur le toit de l'école. Une importante réflexion sera menée sur le sujet de l'énergie dans les mois à venir.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL PRÉVUE LE LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022 A 18h30.

La séance est levée à 20h15.